

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 12 décembre 2016 à 19h00
Présidence : M. Thierry Creteigny
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 8. Dépôt du postulat « Accès à l'église pour tous » présenté par M. C. Delétra.
- 9. Présentation du projet de réfection complète de la place de jeux du collège Les Ecureuils.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

- 1. Appel
- 2. Procès-verbal de la séance du 31 octobre 2016
- 3. Communications du Bureau du Conseil
- 4. Communications de la Municipalité
- 5. **Préavis municipal N° 07/2016, relatif au budget 2017**
- 6. **Préavis municipal N° 08/2016, relatif à la détermination de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021**
- 7. Présentation du projet de règlement communal sur les procédés de réclame et de l'éclairage des bâtiments non résidentiels
- 8. Dépôt du postulat « Accès à l'église pour tous » présenté par M. C. Delétra
- 9. Présentation du projet de réfection complète de la place de jeux du collège Les Ecureuils
- 10. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité

1. Appel

42 Conseillers participent à la séance, 7 excusés, 1 absent.

2. Procès-verbal de la séance du 31 octobre 2016

- M. M. Magnollay : p. 2335 corriger l'intervenant M. L. Magnollay par M. F. Magnollay.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Communications du Bureau du Conseil

Pas grand-chose pour ce soir. Pour commencer les résultats des dernières votations fédérales. Petite matinée de dépouillement le 27 novembre dernier, durant lequel votre bureau électoral a dépouillé 758 bulletins (participation 51 %) pour le résultat suivant : Initiative « pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire » a été acceptée par 54% des votants (et le canton a suivi Etoy avec 54,6%).

Le 23 décembre verra notre traditionnelle fenêtre de l'Avent du Conseil. J'espère que vous pourrez venir en nombre et contribuer au succès de cette soirée. Nous aurons besoin d'aide pour mettre en place et servir le vin chaud, les cakes et autres enchantements gastronomiques que vous aurez préparés. Je vous remercie par avance d'inscrire vos disponibilités à la fin de la séance sur la feuille que je tiens à votre disposition.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Fernandez José Manuel, Syndic

-

b) M. J.-M. Schlaeppli

Police des constructions :

- Parcelle 168 :

Institution de l'Espérance, permis accordé pour la construction d'une structure d'hébergement après démolition et transformation des ateliers existants.

- Parcelle 168 :

Institution de l'Espérance, permis accordé pour agrandissement et création d'une salle de psychomotricité avec WC adapté et une salle de classe.

- Parcelle(s) 39 41 route de la gare (M. et Mme Maturo) :

Transformation, agrandissement de deux maisons villageoises en appartements.

- **Gestion des déchets :**

Une séance d'informations chez Valorsa concernant les déchets plastiques a eu lieu. Ce que l'on peut en tirer et qu'à l'heure actuelle aucune filière de recyclage n'est réellement aboutie et compatible avec nos dépenses ! En effet le recyclage complet des « tout plastique » est encore problématique et conduit par exemple pour une benne de « tout plastique » à 70 % de refus de triage qui finissent en usine d'incinération. Ce qui se traduit pratiquement par une augmentation de la facture des déchets plus le manque à gagner sur la ristourne que nous verse l'état sur la vente des sacs. C'est malheureux, mais aucune réelle volonté politique au niveau suisse et cantonal n'est actuellement en cours, car ces plastiques sont difficilement recyclables, mais aussi qu'ils représentent une source de combustible non négligeable pour les usines d'incinération qui comme vous le savez dans le cas de Tridel produisent de la chaleur pour le chauffage à distance et de l'électricité pour environ 15'000 personnes. Pour l'instant présent je vous recommanderais de continuer ou de commencer à ramener vos flacons aux commerces.

Il faudra encore du temps avant que cela bouge, mais nous sommes sur certaines pistes et avons déjà pris contact avec d'autres filières

c) M. R. Corthay

- **Bâtiment administratif :**

Un rafraîchissement des peintures dans l'appartement du 2^{ème} étage a été fait par l'entreprise Canonica à Etoy.

Bâtiment du feu :

La réhabilitation du local du feu en appartement avance selon le planning.

Salle polyvalente :

La transformation de l'ancienne place de jeux en *street workout* avance bien. L'entreprise Réal Sport, mandatée pour ce projet a réalisé à ce jour tout le génie civil.

d) M. C. Viquerat**- Préavis sur notre nouveau règlement de distribution du réseau d'eau :**

Le préavis a été reporté pour février, car les instances juridiques du Canton ont refusé la version que nous avons préparée qui ne suivait pas suffisamment le thème de la proportionnalité (dans le sens que l'on ne peut pas et l'on ne doit pas taxer de la même manière une villa et un immeuble de 15 appartements). Vous en saurez plus en lisant les documents prochainement. La commission ad-hoc pourra se remettre au travail d'ici une quinzaine de jours.

- Route de la gare :

Les travaux ont sensiblement avancé, les murs de soutènement en gabion sont posés. D'ici la fin de la semaine les feux seront enlevés. Il reste encore à faire ces prochains jours l'enrobé du trottoir entre le tennis et la salle polyvalente. Il faudra attendre le printemps pour le tapis définitif.

- Réseau d'eau :

Année exceptionnelle en termes de fuites : un record de 5 fuites d'eau (4 pour l'irrigation et 1 dans la région de l'Espérance), ce qui occasionne pas mal de frais. J'ai arrêté de faire des dépenses au niveau du réseau de distribution de l'eau parce qu'il n'y avait plus de budget nécessaire.

simplex

e) Mme Tania Séverin

- Brève information concernant la « Médiathèque – Bibliothèque » qui a ouvert ses portes en septembre 2015. A ce moment-là, les inscriptions et les cotisations étaient gérées directement par la bibliothèque. Nous avons constaté que c'était un peu difficile, parce que le logiciel de prêt est celui d'une ludothèque scolaire qui donc ne prévoit pas l'échéance des inscriptions et le renouvellement des cotisations. Peut-être que certains d'entre vous sont inscrits depuis 15 ou 16 mois et n'ont pas encore reçu leur cotisation. Pour faciliter les choses, depuis janvier 2017, nous allons passer à une cotisation annuelle, de janvier à janvier, qui sera gérée par la bourse communale, directement. Je recommande à chacun de profiter des services de la Médiathèque. On y trouve beaucoup de livres – DVD – etc., c'est un endroit magnifique.

5. Préavis municipal N° 07/2016, relatif au budget 2017

La parole est donnée à M. N. Dutoit (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président) MM C. Delétra, M. Thomson, J.-L. Rochat, L. Hautier, A. Allaman, et N. Dutoit (rapporteur), à la majorité propose au Conseil :

1. D'adopter le projet de budget 2017 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 71'184.00, après amortissements et attributions obligatoires.

Discussion :

- M. C. FÜRER : concernant la marge d'autofinancement, p. 21 environ CHF 700'000.-, sur le graphique p. 3, marge à 2 mio. Il aimerait des explications sur la différence entre les 2 documents.
- M. J.M. Fernandez : en 2016 nous avons enregistré des entrées exceptionnelles (successions), dont la moitié part au Canton (péréquation).
- M. C. FÜRER : p. 27 pt 102 30 91 l'augmentation est-elle due au fait qu'il y a une nouvelle municipalité avec des frais particuliers ?
- M. J.M. Fernandez, effectivement un cours devra être suivi par une de nos collaboratrices (profitable à tout le bureau) et il a un certain coût.
- M. M. Corthay : peut-on savoir quel est ce cours ?
- M. J.M. Fernandez : un cours de RH.
- M. C. FÜRER : p. 33 pt 71 35 24 1, entraide familiale, est-ce un nouveau poste ?
- M. J.M. Fernandez : avant, les repas à domicile étaient gérés par des bénévoles. Maintenant cela est géré par une association qui regroupe les communes de St-Prex – Etoy – Buchillon (Entraide familiale).
- M. C. FÜRER : pt 71 36 53 sacs taxés pour les enfants de 0 à 3 ans, le montant passe de CHF 13'000.- à CHF 700.- dans le budget. N'y a-t-il plus d'enfants à Etoy ou s'agit-il d'un achat fait en 2016 ?
- Mme T. Séverin, suite à une importante commande nous restons sur un grand stock. Pas d'achat en 2017, nous retrouverons des achats plus standards en 2018.
- M. O. Bolomey : participation aux frais pour la défense incendie, j'avais cru comprendre que lorsque l'on régionalisait c'était aussi pour rationaliser les frais et finalement ce n'est pas vraiment le cas. Il aimerait quelques explications. Qu'est-il prévu au niveau régional et cantonal ?
- M. J.-M. Schlaeppli : qui dit régionalisation dit économie. Nous avons gagné des locaux plus grands, mieux équipés, aux normes, mais le SIS Morget a engagé un formateur, ce formateur ne

rentrant qu'à 50% dans le cadre de l'ECA, les autres 50% sont à la charge du SIS Morget, ce qui fait cette augmentation.

- M. F. Magnollay : il s'est intéressé de savoir pourquoi il y a une augmentation des charges au niveau communal concernant le SIS Morget. Il faut savoir que nous avons un SIS qui est très dynamique avec un patron qui voit les choses de manière très organisée et les dépenses qui sont prévues par les SIS ne sont pas toutes prises en charge par l'ECA. L'ECA donne un cadre de travail pour chaque SIS, tout ce qui dépasse de leur cadre est pris en charge par les communes.

- M. L. Magnollay : p. 34, une petite remarque sur les comptes affectés (3 : déchets – épuration – eau), un certain nombre de frais qui augmentaient sur le compte des eaux, notamment par un employé, il s'est posé la question : les heures des employés sont-elles scrupuleusement notées (horloge), comment sont-elles dispatchées ? Il y a également des intérêts pour des investissements qui avaient été faits sur le compte des eaux. Avec tout ce qu'on a mis en réserve / provisions pour les travaux futurs, il y a un excédent dans le compte de l'eau et on voit aujourd'hui qu'il y a plus de charges ! Si l'on fait des comptes affectés c'est pour assurer que toutes les charges du compte soient assurées par ce qui est encaissé et on essaie d'éviter que les produits se transforment en impôt déguisé du moment qu'ils excèdent les charges. Cela fait quelques années que l'on a des excédents dans le compte des eaux, faudrait-il imaginer à l'avenir de baisser le prix de l'eau pour être juste. Je ne veux pas faire de la petite cuisine mais simplement dire d'éviter, si les produits sont plus grands que les charges, d'utiliser ce compte-là. Ne pas imputer un certain nombre de charges administratives dans ce compte et que l'on règle les choses correctement.

- M. C. Viquerat : concernant le personnel et la répartition des heures entre les différents dicastères: nous recevons un rapport d'heures de la part du personnel. Ainsi la répartition peut être faite. Nous ne profitons pas de la bonne santé de l'eau, c'est plutôt pour corriger un effet du passé. Ces dernières années il avait été chargé de manière artificielle par rapport au coût du personnel des routes. Pourquoi les routes ? C'était pour pouvoir présenter des demandes de subsides importantes au Canton. C'est vrai que par rapport aux heures effectives passées sur les installations des eaux, nous avons fait en sorte de corriger le tir pour 2017. Aujourd'hui nous nous sommes basés, pour l'aspect budgétaire, sur une répartition qui a été revue en fonction des heures effectives. Je souhaiterais par la suite qu'au niveau des comptes on puisse affecter les heures effectives dans chacun des domaines. Pour le moment c'est une clé de répartition par pourcentage. Au niveau du bilan c'est plutôt favorable, toutes les installations sont amorties. La question de revoir le tarif de l'eau sera traité l'année prochaine. Mais attention à

la taxe d'épuration pour ces prochaines années (à la hausse). Nous en reparlerons dans le courant de l'année 2017.

- M. L. Magnollay : concernant les travaux sur le syndicat d'irrigation (réseau d'irrigation), les Améliorations Foncières (AF) ont-elles été contactées concernant ces dépenses ? Il faut concentrer les dépenses en une seule fois et demander un soutien financier pour ces améliorations.

- M. C. Viquerat : en effet, la question se posait il y a quelques mois par rapport aux Améliorations Foncières, mais nous n'avions pas à ce moment-là de plan précis sur les améliorations que nous pourrions amener au niveau de l'irrigation ces prochaines années, donc nous n'avons pas réclamé ni annoncé quelque chose. Maintenant il est vrai qu'il y a eu différentes fuites au niveau du réseau d'irrigation mais elles ont toutes été dans des secteurs différents.

- M. F. Magnollay : p. 14 cela fait plusieurs années qu'il a été demandé à la municipalité de revoir les clés de répartition. Il ne s'agit pas que d'une seule personne qui a été revue dans cette répartition mais de deux employés communaux. La commission des finances, depuis plusieurs années, avait demandé à ce que les intérêts soient chargés sur les comptes par nature qui sont l'objet d'emprunts. Oui on a amorti les actifs, mais les emprunts ne sont pas tous amortis et c'est pour cela qu'une partie des intérêts se retrouve comme charge dans « eaux claires » et c'est assez logique parce que l'on a dû emprunter pour faire les travaux.

- M. C. Furer : chaque année un montant est attribué à la réserve. Les réserves sont-elles : sur ou sous dimensionnées ?

- M. C. Viquerat, nous avons des réserves qui augmentent chaque année, elles ne sont pas vraiment planifiées (c'est le surplus). Quelques travaux sont prévus pour réparer certains secteurs. Nous utiliserons une partie de ces réserves. Certainement qu'il faudra revoir la méthode de tarification entre eau et égouts pour équilibrer au mieux et de manière globale.

- M. Furer : il aimerait un historique, une vision sur une dizaine d'années, dans quelle mesure ces réserves seront utilisées en 2017.

- M. C. Viquerat : dernière grosse dépense en 2010, le Réservoir Les Rippes. Déjà amorti (trop rapidement).

Votations :

1. D'adopter le projet de budget 2017 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 71'184.00, après amortissements et attributions obligatoires.

Accepté à l'unanimité

6. Préavis municipal N° 08/2016 relatif à la détermination de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021

La parole est donnée à M. M. Thomson (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président) MM C. Delétra, N. Dutoit, J.-L. Rochat, L. Hautier, A. Allaman, et M. Thomson (rapporteur), à la majorité propose au Conseil :

1. De fixer le plafond d'endettement brut admissible à CHF 34 millions de francs pour la législature 2016-2021
2. De laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités des emprunts autorisés (selon l'Art. 4 ch 7 LC)

Les conclusions sont différentes entre la Municipalité et la commission des Finances.

La Municipalité ne se rallie pas aux conclusions de la commission des finances.

La Municipalité se rallie à la suppression du point 2 des conclusions de la Municipalité.

Concernant le point 2 des conclusions de la commission des finances, la Municipalité estime que ce point doit rester en l'état (point 3 des conclusions de la Municipalité), concernant la mention « autorisés ».

Débats :

- M. O. Bolomey : il trouve très intéressant les projections de la Municipalité pour la nouvelle législature, il ne comprend pas la différence entre les deux propositions. Il estime que l'important est de pouvoir soutenir ces projets.

- M. C. Fürer : une question pour la commission des finances, selon votre rapport, vous critiquez le plafond d'endettement, vous trouvez qu'il est excessif, après vous mentionnez que le plafond n'est pas un but en soi et vous indiquez que la commission des finances sera particulièrement vigilante des dettes dans des proportions démesurées par rapport au plafond de 34 mio. Cela veut-il dire que la commission des finances refuserait des emprunts avant même que le plafond d'endettement ne soit atteint le cas échéant et la commission des finances peut-elle préciser ce qu'elle entend par proportion démesurée ?

- M. F. Magnollay : ce préavis a fait couler beaucoup d'encre et utiliser beaucoup de salive. La méthode est utilisée pour la 1^{ère} fois par la Municipalité, elle a appliqué une stratégie ainsi que le modèle cantonal pour définir quel peut être l'endettement maximum de la commune. Vous avez vu dans le rapport que la commission des finances félicitait la Municipalité et son service administratif qui a fait un excellent travail et les documents que la commission a reçu qui étaient tout à fait probants. Il faut relever que 34 mio d'endettement correspondent à 12'000.- par habitant. Selon le SCRIS, un endettement est dit élevé pour une commune si cela correspond à 5'000.- par habitant. Le plafond d'endettement prévu pour l'exercice précédent a été utilisé à moins de 50%. Cela démontre que l'on peut y arriver. Il y a des années où nous avons des excédents comme en 2016, même si la moitié, repart au Canton, lorsqu'il s'agit d'impôts sur les successions. Il reste quand même beaucoup d'argent au niveau communal. Pour chaque préavis, le Conseil décidera. La commission des finances sera vigilante, afin de ne pas atteindre le montant maximum.

- M. C. FÜRER : donc sur le principe, la commission des finances accepte le plafond d'endettement à 34 mio, tout en essayant de limiter au maximum et la notion de démesuré est très difficile à chiffrer.

- M. F. Magnollay : la notion démesurée est par rapport au chiffre de CHF 12'000.- par habitant. Si toutes les dépenses étaient indispensables, parce que le réseau d'eau est fichu, parce que les égouts sont fichus, parce que les routes sont fichues, parce que tout est fichu, alors on pourrait arriver à 34 mio. Les projets qui nous sont présentés, la Municipalité l'a aussi dit, ne sont pas chiffrés sur des bases de soumissions, c'est une estimation, une réflexion. Les projets à venir seront réfléchis et présentés dans l'intérêt de la collectivité et gérés au mieux. Le canton a donné un plafond maximum : 250% des revenus. Des communes on fait très simple : elles ont additionné les revenus, pris le 250% et ont proposé ce chiffre comme plafond d'endettement.

- M. J.M. Fernandez : cela ne dispense pas la Municipalité de venir avec des préavis devant le Conseil. Le plafond d'emprunt est toujours théorique, la Municipalité a bien en tête que l'on doit maîtriser la dette. Tout va évoluer dans le temps, si on peut le faire on fait, sinon on ne le fait pas. La dette actuelle de la commune est de 3'600.- par habitant. Le Canton environ 7'000.- par habitant.

- M. L. Magnollay : nous sommes tous d'accord sur le tenant du préavis, mais sommes-nous tous d'accord avec le terme « autorisé » ? De la peine à comprendre puisque tous les emprunts seront autorisés de toute manière, pourquoi le mettre dans le préavis ?

- M. F. Magnollay : pourquoi la commission a écrit cela :

La conclusion N° 2 du préavis a vite été réglée entre la commission et la Municipalité.

Concernant la 3^{ème} décision du préavis de laisser dans l'attribution de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt. C'est ce qui pose problème. De quel emprunt parlons-nous ?

Le préavis lui-même ne traite pas d'un sujet d'investissement, qui conduirait la Municipalité à faire une demande d'autorisation d'emprunt. Il n'est dès lors pas correct de demander au conseil communal de se prononcer sur une autorisation dont le préavis ne parle pas.

Par contre la 2^{ème} conclusion de la commission des finances propose que le Conseil Communal donne toutes les compétences à la Municipalité d'organiser pour tous les emprunts autorisés par le passé et à venir. Ceux à venir le seront dans les futurs préavis. Et pourquoi est-ce que nous avons écrit dans notre rapport « dans le passé » puisque si vous prenez l'exemple de l'eau claire on a amorti l'actif, toutes les dépenses à l'actif sont à zéro ou à un franc. Par contre il y a encore des dettes. On aurait pu amortir beaucoup plus lentement dans la même proportion que les dettes pour que l'actif se diminue en même temps que les dettes. Et si d'aventure on avait aussi remboursé la totalité des dettes de l'eau et si la Municipalité avait besoin d'argent, elle pouvait sans demander au Conseil aller chercher de l'argent sous ce crédit-là.

Quelques éléments sur le fond : la commission des finances a suivi scrupuleusement les dispositions légales et réglementaires tout en les rappelant dans son rapport. .

Art. 4 ch. 7 de la loi sur les communes, le Conseil Communal délibère sur l'autorisation d'emprunter : tout investissement fait l'objet d'un préavis.

Art. 14 du règlement sur la comptabilité des communes prévoit que tout investissement fait l'objet d'un préavis au Conseil Communal, indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges d'exploitation qu'il entraîne.

Art. 17 du règlement sur la comptabilité des communes fixe la durée de vie des investissements obligatoires amortissables.

Art. 7 du règlement pour le Conseil Communal d'Etoy qui fixe les attributions et compétences du Conseil Communal en matière d'autorisation d'emprunter et les cautionnements, le Conseil pouvant laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt. Cela veut dire que quand le préavis est présenté au Conseil et que l'on donne l'accord d'aller emprunter, c'est à la Municipalité d'aller voir auprès de quel établissement, à quelles conditions, à quelle durée elle veut emprunter.

Mme Arn (Préfète) et M. Charles-Henry Clerc ont relevé la pertinence tant du rapport de la commission que de sa conclusion.

Ainsi Messieurs et Mesdames du Conseil, je vous enjoins de bien vouloir vous prononcer sur les conclusions du rapport de la commission des finances.

- M. J.M. Fernandez : a également eu Mme la Préfète au téléphone et la version de la Municipalité est aussi correcte.

- M. F. Magnollay : selon les propos de M. Clerc, il y a environ 200 communes qui font faux.

- M. L. Magnollay : remercie pour toutes ces explications, mais finalement, vous la Municipalité, pourquoi le mot « autorisé » vous bride dans votre liberté d'action ? Pourquoi est-ce un obstacle infranchissable ? Pouvez-vous argumenter un peu ?

- M. J.M. Fernandez : on revient à une discussion d'il y a 5 ans. Toutes les conclusions avaient été mises en cause. Les conclusions adoptées à l'époque sont soumises ce soir au Conseil. Quelle est la problématique ? Comment tenir la route, si d'après les dires de M. F. Magnollay toutes les communes font faux ? Alors le Canton doit donner les bonnes directives.

- M. C. Furer : n'a pas compris la réponse. Quel est le problème du mot « autorisé » ?

- M. J.M. Fernandez : s'il y a un problème de trésorerie, il faudrait venir en urgence auprès du Conseil.

- M. F. Magnollay : recommande de lire le nouveau règlement du Conseil communal d'Etoy. P.8 pt 7.

- M. J.M. Fernandez : et quand il faut renouveler un crédit ?

- M. F. Magnollay : le renouvellement du crédit est possible puisque cela concerne les modalités.

- M. O. Bolomey : quelle version avoir afin de garantir la meilleure gestion de notre commune sans devoir toujours se plier aux conditions du Canton ?

- M. F. Magnollay : les 34 mio ce n'est pas un but en soi, avec l'abandon de la conclusion 2 du préavis, c'est aussi de ne pas faire croire à la Municipalité que l'on peut aller jusqu'à 34 mio et selon le rapport de la commission des finances, on aimerait bien ne pas y arriver, ce n'est pas le mot autorisé qui change la chose. Aussi longtemps que nous n'arrivons pas à 34 mio, pas besoin d'aller faire une demande quelconque au canton. C'est cela qui est important. Le canton nous donne l'autorisation de gérer nos dépenses comme nous le voulons.

- M. L. Magnollay : ne comprend pas, le mot « autorisé » ne change rien à la situation. Il n'arrive pas à cerner l'enjeu. Sommes-nous en train de brider la Municipalité dans son champ d'action ?

- M. V. Payot : la commission des finances a pris le point 2 afin que la Municipalité doive venir systématiquement devant le Conseil pour emprunter.

- Mme T. Séverin : le plan d'investissement et les préavis seront déposés au Conseil de toute façon. La question est beaucoup plus pratique, c'est au niveau de la trésorerie courante : nous recevons des acomptes, mais nous payons les factures sociales et il y a

quelques fois de grosses factures à payer. Le compte courant pourrait ne pas suffire et nous obliger à faire un emprunt à court terme pour pouvoir payer les factures courantes. Cela ne concerne pas les gros projets car ils doivent être soumis au Conseil (Préavis).
- M. F. Magnollay : en gérant au mieux, la commune a des lignes de crédit.

Nous allons voter sur l'amendement de la Municipalité :

Le point 2 serait :

Que le Conseil communal décide de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt

Acceptez-vous les conclusions de la Municipalité :

Refusé à la majorité.

Nous allons donc voter sur les conclusions de la commission des finances :

Point 1 de fixer le plafond d'endettement brut admissible à CHF 34 million de francs pour la législature 2016-2021

Accepté à la majorité

Point 2 de laisser dans les attributions de la municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités des emprunts autorisés (selon art. 4 alinéa 7 de la loi sur les communes)

Accepté à la majorité

7. Présentation du projet de règlement communal sur les procédés de réclame et de l'éclairage des bâtiments non résidentiels

La parole est donnée à M. J.-M. Schlaeppi.

Vous l'avez tous remarqué : Etoy, surtout la zone Littoral Parc est soumise à une fuite en avant dans les procédés d'affichage, éclairage. Notre village avec l'arrivée de nouveaux commerces et centres d'activités se retrouve avec des procédés de réclame que nous qualifierons de démesurés.

La commune d'Etoy ne possède pas de règlement pour ces procédés et s'appuyait jusqu'à présent sur le règlement cantonal, relayé par la DGMR, voir l'Ofrou.

Malheureusement ces directives datent de 1988 et ne répondent plus aux progrès de la technique publicitaire actuelle et surtout ne nous permet pas de modérer un projet ou procédé non désiré.

Nous n'avons à l'heure actuelle aucun moyen législatif pour nous opposer une fois le procédé accepté par le canton.

La municipalité est d'avis qu'il faut réglementer et surtout diminuer l'importante pollution lumineuse de ces procédés de réclame. Pour se faire nous avons travaillé sur un règlement qui sera soumis à la commission d'urbanisme pour étude, envoyé au canton pour le côté juridique et bien sûr voté par le Conseil pour son approbation.

Nous avons reçu des réclamations et certaines étaient issues de citoyens vivant dans des villages proches.

En effet la luminescence du ciel nocturne, plus encore par ces temps de brouillard est inadmissible et nous nous emploierons à stopper cette démesure.

Pourquoi certaines enseignes devraient-elles rester allumées toute la nuit alors que la circulation est quasi nulle ?

Nous aimerions avec ce règlement imposer des horaires aux commerces et centres d'activités, horaires qui verraient une extinction complète des panneaux lumineux et autres procédés .

Bien sûr nous n'allons pas interdire aux commerces le droit d'être vus, néanmoins nous aimerions amener par ce règlement une certaine quiétude et surtout un stop à la fuite en avant dans ces procédés.

Etoy ne deviendra pas une zone commerciale visible depuis la lune et Etoy ne deviendra pas un mini Time square sur la Côte.

Discussions :

- M. C. FÜRER : y a-t-il une volonté commune avec d'autres villages environnants ?
- M. J.-M. Schläeppli : le canton essaye d'œuvrer dans ce sens, mais ne donne pas d'échéance. Au niveau de la commune d'Allaman, pas de nouvelles. Le récent procédé de réclame installé à Etoy n'est pas conforme (norme : 3 images par minute).
- Mme V. HÜSLER : l'objectif est-il de freiner l'évolution de ces panneaux ou aussi de diminuer ceux existants ?
- M. J.-M. Schläeppli : déjà quelques commerces éteignent leur magasin la nuit. Une expertise du Canton constate que des enseignes ne sont pas conformes aux normes actuelles.
- Mme V. HÜSLER : propose de mettre un avant toit afin de bloquer la diffusion des lumières au moins dans la hauteur.
- M. C. Viquerat : des points sur la réglementation sont plus restrictifs sur tout ce qui est nouveau. Mais il faut préciser les conditions pour les mises en conformité des commerces dans le temps.

8. Dépôt du postulat : « Accès à l'église pour tous »

La parole est donnée à M. C. Delétra.

L'accessibilité à l'église n'est pas possible aux personnes à mobilité réduite. Avec le vieillissement de la population ce problème va en augmentant. Mais des solutions existent et M. C. Delétra en présente quelques-unes à l'assemblée.

sous forme mécanique (petit ascenseur)
cheminement en pente douce

M. C. Delétra demande à la Municipalité d'étudier l'accès à l'église pour ces personnes.

Discussion :

- M. N. Dutoit : existe-t-il d'autres solutions qui ne nécessitent pas d'entretien.
- M. C. Viquerat : en avril de cette année, la remarque sur la difficulté des personnes à mobilité réduite d'accéder à l'église avait déjà été mentionnée. La solution sous forme mécanique présente un avantage c'est un encombrement de la surface au sol qui est faible. L'inconvénient c'est l'entretien. La 2^{ème} variante d'un cheminement pose un problème au niveau du dénivelé. La pente ne doit pas excéder 6%. La difficulté ce sont les normes liées aux associations des personnes handicapées. Cela va prendre encore un peu de temps mais c'est à l'étude.
- M. J.M. Fernandez : encore un problème, on n'est pas chez nous. Le terrain est propriété du château.
- Mme S. Thury : un peu de temps, que veut dire ces prochaines années ? Mais quand même assez rapidement.
- M. C. Viquerat : cela fait 3 mois que nous travaillons dessus. Nous en sommes au stade des études de « faisabilité ». Nous devons étudier quelques variantes d'ici le prochain semestre. Et revenir vers vous pour la fin de l'année et commencer les travaux en 2018 !
- M. C. FÜRER : non-séparation « Etat – Eglise » ? Pourquoi l'Etat s'occupe des choses de l'Eglise ?
- M. C. Viquerat : l'Etat, la Confédération édictent des normes nécessaires et applicables aux accès des personnes en handicap. Il faut faire des demandes de dérogations afin de répondre à nos besoins de façon à pouvoir faire quelque chose sans avoir de procès pour des travaux hors normes.
- M. C. FÜRER : pourquoi c'est la commune qui paie et pas l'église ?
- M. J.M. Fernandez : car l'église est la propriété de la commune, elle est mise à la disposition de la paroisse. L'Etat paie des subventions, selon la loi, aux églises.
- M. A. Fragnière : il y a besoin de faire quelque chose, il faut y aller rapidement et mandater un architecte, il y a urgence.

- M. C. Viquerat : l'idée est de partir dans un premier temps sur la faisabilité. Nous travaillons avec un bureau d'ingénieur.
- M. C. Delétra : n'était pas au courant des démarches déjà faites par la municipalité dans ce sens. Il s'est basé sur les conseils de l'AVACAH qui mentionne qu'il y a la possibilité d'avoir des subsides pour ce genre de travaux. Il rappelle au Conseil qu'il faut approuver le postulat pour que la Municipalité puisse aller de l'avant et répondre à ce postulat.

Postulat accepté à la majorité

9. Présentation du projet de réfection complète de la place de jeu du collège Les Ecureuils

La parole est donnée à Mme T. Séverin.

Suite à la dégradation sérieuse de différents jeux (un toboggan est hors d'usage et le deuxième n'est pas en bon état), comme cette place est extrêmement fréquentée (enfants des écoles – UAPE et les familles) et afin d'éviter la fermeture de la place trop longtemps, nous avons anticipé et avons contacté différentes entreprises. Nous avons également demandé des offres pour faire des réparations. Nous constatons que si nous réparons nous ne sommes pas gagnants sur les 3 – 4 ans à venir. Nous prévoyons donc le réaménagement complet afin d'avoir une place de jeux sécurisée. Le préavis sera prêt pour Noël.

- Mme V. Hüsler : quelle est l'année de construction de la place actuelle ?
- Mme T. Séverin : 2005 (12 ans). Les matériaux n'ont pas résisté autant que prévu. La nouvelle génération de jeux a une espérance de vie de 15 / 20 ans.

Création d'une commission ad-hoc :

Mme S. Buchet – Mme I. Golay – M. C. da Silva – M. M. Bolomey – M. V. Bovet – Mme S. Jara

La commission est élue par acclamation.

10. Propositions individuelles

- Mme S. Thury : petite remarque concernant la tenue des employés communaux lors d'événements publics (enterrement), est-il possible d'envisager une tenue officielle comme dans d'autres communes ?
- M. J.M. Fernandez : c'est prévu.

- M. V. Payot : cette année pour la 20^{ème} fois le Téléthon s'est déroulé à Etoy dans différents endroits de la commune. Nous avons récolté des dons pour un montant de CHF 13'815.-.
- Mme S. Buchet : concernant la déchetterie, tous les lundis matin il y a tellement de dépôts sauvages... est-il envisagé quelque chose ? que peut-on faire ?
- M. J.-M. Schlaeppi : chaque lundi c'est la catastrophe. Ce n'est pas évident à gérer. Que faire contre le « non-respect » des règles. La solution extrême serait une caméra. Pas vraiment de solution.
- Mme I. Golay : ce qui est devant notre déchetterie n'est pas dans nos forêts.
- M. A. Magnollay : concernant les envois par mail, est-il possible d'avoir un format PDF qui permet des recherches (également les rapports des commissions) ?
- M. B. Cuanoud : est-il possible de tout mettre dans un même envoi, tout sous format électronique (moins de mixité avec le format papier). Avoir l'ensemble sous format électronique.
- M. T. Creteigny : la convocation doit être faite en format papier.
- M. S. Pahud : au budget il y a CHF 300'000.- prévu pour l'informatique.
- M. T. Creteigny : si on rentre dans la création d'espaces sécurisés
- protection des données – zones partagées – emails particuliers pour chaque conseiller, cela va coûter beaucoup plus cher.
- M. C. Viquerat : il faut prévoir certaines améliorations et arriver à travailler l'ensemble des documents sous format PDF modifiable ce qui accélère les recherches. Actuellement nous n'avons pratiquement aucun document de ce type. Cela va venir. C'est la première priorité et ceci avant d'avoir ce qu'on pourrait appeler un portail collaboratif pour tous les membres du conseil et la municipalité.

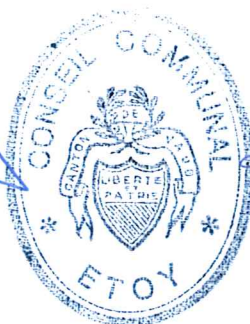
Séance levée à 20 h 50

Prochaine séance : 13 février 2017 à 20h00

Le Président



Thierry Creteigny



La Secrétaire



Isabelle Muller